POLITIQUES D’ÉDUCATION INCLUSIVE

Programme d’éducation intermédiaire du Baccalauréat International



**Juin 2025**

# Déclaration de l’intention de la politique

Le PEI de l’école secondaire de l’Île répond à la fois aux exigences du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement Supérieur du Québec (MEES), de l’Organisation du baccalauréat international (BI) et de la Société des écoles du monde du BI du Québec et de la francophonie (SÉBIQ). Le programme peut accueillir jusqu’à 600 élèves issues des bassins territoriaux des écoles secondaires de l’Île, Mont-Bleu, Nouvelle Ère et La Cité. Les élèves de 6e année sont sélectionnés à la suite de l’analyse des résultats du dernier bulletin de la 1ère année et de la 2e année du 3e cycle du primaire (aucun échec), d’une journée d’activités. Pour plus de détail concernant l’admission, veuillez consulter notre *Politique d’admission*, disponible sur le site web de l’école.

Les élèves sélectionnés démontrent des capacités à concilier les exigences d’enrichissement et d’engagement du programme. Cependant, en cours de parcours, un élève qui présenterait des difficultés d’intégration, de comportement ou d’apprentissage sera signalé selon la procédure en place (voir la page 11 du présent document) et des mesures d’aide pourront être consignées à un plan d’intervention personnalisé. De plus, un suivi avec l’orthopédagogue ou un autre professionnel (éducatrice spécialisée, travailleuse sociale ou psychoéducatrice) pourra être prescrit, afin de soutenir l’élève dans ses apprentissages.

Le générique masculin est utilisé ici sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

# Vision de l’établissement (extrait du projet éducatif de l’établissement) :

L’école secondaire de l’Île veut être le milieu propice où tous, personnel et élèves, développent des habiletés scolaires, professionnelles, personnelles et sociales leur permettant d’être engagés dans leur milieu scolaire tout en étant des citoyens rayonnants dans leur milieu social. Dans cet effort, l’école se veut inclusive, exempte de violence sous toutes ses formes et ouvertes sur le monde.

***MISSION***

L’école a pour mission dans le respect du principe de l’égalité des chances, d’instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire. Dans ce contexte, l’école secondaire de l’Île est un milieu de vie offrant des services éducatifs qui contribuent à la réussite et à l’engagement citoyen de tous ses élèves. Elle réalise cette mission dans le cadre d’un projet éducatif (LIP, Art. 36, 2e paragraphe).

***VISION***

L'école secondaire de l'Île se veut un milieu propice où tous développent des habiletés scolaires, professionnelles et sociales leur permettant d'être engagés dans leur milieu tout en devenant des citoyens responsables. Dans cet effort, l'école demeure pacifique et sécuritaire. Elle favorise l'autonomie, la curiosité et l'ouverture sur le monde, tout en valorisant l'inclusion, la francophonie et le sentiment d'appartenance. L'équipe éducative offre aux élèves les outils nécessaires pour actualiser leur plein potentiel et les prépare à affronter un monde en changement perpétuel, avec audace, persévérance et efficacité.

***VALEURS - OUVERTURE – PERSÉVÉRANCE – COLLABORATION - BIENVEILLANCE***

Misant sur la COLLABORATION du personnel, des élèves et des parents, nous avons à cœur de promouvoir la PERSÉVÉRANCE de tous les élèves à l’intérieur d’un environnement BIENVEILLANT; intégrant dans nos pratiques une OUVERTURE franche et transparente. L’école secondaire de l’Île soutient le développement et la cohabitation des différents programmes / concentrations et des diverses cultures qui composent notre milieu dans le respect de tous.

# CONTEXTE DE L’ÉCOLE

L’école secondaire de l’Île regroupe environ 1250 élèves répartis dans différents programmes, dont le PEI, l’Exploraction (notre programme régulier secondaire 2 à 5), les concentrations MultiARTS et MultiSPORT en secondaire 1), l’Adaptation scolaire, les classes d’Accueil (la francisation) ainsi que les classes spécialisées (TSA, CAPS et DÉFIS). L’école se situe dans un milieu urbain relativement défavorisé dans lequel atterrissent la majorité des immigrants de la région. De plus, la dualité linguistique (Français-Anglais) s’entend dans nos corridors étant donné la proximité avec la ville d’Ottawa, située à près de dix minutes de marche de l’école.

Pour compléter ce tableau, la compétition école privée vs école publique est féroce dans notre région : quatre établissements d’enseignement privés se trouve à 10 minutes ou moins de voiture. Toutefois, notre politique d’admission des élèves au PEI se veut inclusive, sans pour autant sacrifier la qualité et la rigueur exigée au programme du PEI. Un extrait de notre politique d’admission est présenté plus loin dans le présent document, mais nous vous invitons à consulter le document complet sur notre site web. En vue de la rentrée 2026, la sélection des élèves se fait par l’absence d’échec et les résultats au dernier bulletin de 5e année et au 1er bulletin de 6e année. Le programme du PEI à l’école secondaire de l’Île respecte la philosophie de l’IB, qui est basée sur une conception humaniste de l’éducation, une sensibilité à l’actualité internationale et un engagement dans la communauté.

Bien que sélectionnés, plusieurs de nos élèves ont des besoins particuliers, comme un trouble de l’apprentissage, un handicap, une situation d’anxiété ou d’intimidation, etc. De plus, les besoins peuvent changer au cours du parcours scolaire d’un élève, et c’est pour faire face le plus sereinement possible à ces situations que cette politique a été élaborée afin de partager tous les moyens et services mis à la disposition des élèves et ce au moment où ils en ont besoin.

Notre politique inclusive tient aussi compte des modifications apportées à la L.I.P. par le projet de Loi 56, visant à contrer la violence et l’intimidation.

La page suivante offre le portrait des élèves de l’École secondaire de l’Île pour l’année scolaire 2024-2025.

## Portrait de nos élèves en *septembre 2024*

|  |
| --- |
| • L’école secondaire de l’Île se situe au niveau 7/10 (indice socio-économique) ;  • 1270 élèves sont inscrits à l’école ;  • 532 (41.8%) élèves sont inscrits au Programme *ExplorAction*, dont 45 élèves sont inscrits au Programme d’Adaptation scolaire et 75 au Parcours de formation axé sur l’emploi (FPT et FMSS) ou Projet pédagogique particulier.  • 537 (42%) élèves sont inscrits au Programme d’éducation intermédiaire ;  • 12 (1%) élèves sont inscrits au programme CAPS et DÉFIS au Programme *ExplorAction*;  • 37 (2.9%) sont inscrits au Programme TSA *ExplorAction* ;  • 55 (4.3%) sont inscrits au Programme de la classe d’accueil *ExplorAction* ;  • 18 élèves sont inscrits aux programmes Oasis et à Oasis +;  Parmi nos élèves :  • 118 (9.3%) élèves ont un code de difficulté (EHDAA) ;  • 423 (33.3%) élèves ont un plan d’intervention adapté (PIA) ;  • 132 (10%) élèves profitent des mesures pour le soutien à l’apprentissage du français;  • 450 élèves (35,4%) sont nés à l’extérieur du Canada dans plus de 81 pays.  • Il y a 815 élèves (60%) dont la langue maternelle est le français |

Le tableau ci-dessus est mis à jour en octobre de chaque année, après la prise officielle du 30 septembre.

# **Admission des élèves** (extrait de la *Politique d’admission de l’École secondaire de l’Île)*

Le Programme d’éducation intermédiaire de l’école secondaire de l’Île est offert aux élèves des secteurs Hull, Chelsea et La Pêche du Centre de services scolaire des Portages de l’Outaouais.  Les élèves qui souhaitent être admis au programme doivent répondre aux conditions suivantes :

* Habiter sur le territoire mentionné ci-haut;
* Être inscrit en 6e année du primaire\*;
* Être engagé dans ses apprentissages;
* Vouloir s’engager dans des actions communautaires;
* Avoir une sensibilité internationale et une ouverture sur le monde.

\* *Exceptionnellement, si des places sont disponibles, l’école pourrait accepter des élèves en 2e ou en 3e secondaire. Pour l’élève admis en 3e secondaire, la poursuite d’un cours d’appoint en espagnol pourrait être exigée avant le début de l’année scolaire.*

***Processus d’admission (extrait de notre politique d’admission)***

Le processus d’admission pour la 1re secondaire se déroule habituellement d’octobre à février. Il se déroule en plusieurs phases.

1. En **octobre**, les documents *Foire aux questions* et *Critères d’admission* sont envoyés à tous les élèves de 6e année qui sont inscrits dans une école primaire du territoire desservi par l’École secondaire de l’Île pour le PEI. Ces documents sont également disponibles sur le site internet de l’école. De plus une journée « **Portes ouvertes** » est organisée à la fin du mois.
2. Vers le **début novembre**, la présentation de la journée « Portes ouvertes » est envoyée aux parents des élèves de 6e année.
3. À la **mi-novembre**, une fois les bulletins de la première étape publiés, les parents doivent compléter la demande d’admission en ligne. Le lien est disponible sur le site internet de l’École secondaire de l’Île. Des copies des bulletins de juin de 5e année et de la première étape de 6e année doivent être téléversées dans le formulaire de demande d’admission pour les élèves qui ne sont pas de notre centre de service. Pour pouvoir soumettre une demande d’admission, le bulletin doit être exempt d’échec. Les parents doivent se référer au document *Foire aux questions* pour connaitre les dates précises de la période pour déposer une demande d’admission.
4. Le Centre de services procède ensuite à une analyse des candidatures reçues à partir des résultats au bulletin. Les élèves sont classés en fonction de la moyenne pondérée calculée comme suit :

|  |
| --- |
| * Mathématique (35%) * Français (35%) * Toutes les autres matières confondues (30%) |

Dans le calcul de la moyenne pondérée de l’élève, le bulletin de 5e année a une valeur de 60% et le bulletin de 6e année, une valeur de 40%.

Au plus tard à **la fin décembre**, les parents des 112 élèves ayant obtenu la meilleure moyenne pondérée sont contactés par courriel. Ceux-ci ont quelques jours pour remplir le formulaire qui confirme s’ils souhaitent compléter l’admission de leur enfant.

Les autres élèves sont placés sur une liste d’attente, et les parents en sont informés. Si des places se libèrent, les élèves sont contactés par ordre de priorité en fonction du classement obtenu lors de l’analyse des dossiers. Le résultat et le rang obtenus par l’élève ne sont divulgués en aucun cas.

1. Au début du mois de mars, les parents des élèves ayant été admis au PEI reçoivent une communication les invitant à compléter leur inscription et leur choix de cours sur la plateforme Mozaïk-Portail.
2. Au mois de mai, les élèves visitent l’école.
3. À la fin juin, les parents reçoivent, par courriel, toute l’information en lien avec la rentrée scolaire.

Pour toute question durant le processus ou en cas de contestation du processus d’admission, les parents doivent communiquer avec le secrétariat du Programme d’éducation intermédiaire.

# Politique d’inclusion : comment aider tous les élèves à atteindre leur plein potentiel.

Par suite des constats énoncés dans la section du contexte de l’école, notre politique d’inclusion s’appuie sur des lois, des règlements et autres publications :

* Le programme de formation de l’école québécoise (PFEQ);
* Le Régime pédagogique de l’éducation préscolaire, de l’enseignement primaire et de l’enseignement secondaire;
* La loi sur l’instruction publique du Québec (LIP);
* La politique d’évaluation des apprentissages du ministère de l’Enseignement et de l’Éducation Supérieure du Québec (MEES);
* La politique relative à l’organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage du Centre De Services Scolaire des Portages de l’Outaouais;
* Le [*Projet éducatif de l’établissement*](https://ile.csspo.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/sites/32/2024/05/Projet-educatif-2023-2027.pdf);
* Le document « [*Normes et modalités de l’évaluation des apprentissages*](https://ile.csspo.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/sites/32/2024/11/Normes-et-modalites-2024-2025.pdf)» de l’établissement;
* Les politiques d’admission, d’intégrité intellectuelle, linguistique et d’évaluation de l’École secondaire de l’Île;
* La documentation publiée par l’organisation du Baccalauréat international.

Ainsi, l’inclusivité dans notre établissement se fait en harmonisation avec toutes ces obligations légales ainsi que la vision du BI : « *L’inclusion est un processus continu qui vise à élargir l’accès à l’apprentissage et l’engagement de tous les élèves, en identifiant et en supprimant les obstacles*. » [(Qu’est-ce que l’inclusion ?).](https://blogs.ibo.org/blog/2016/08/31/quest-ce-que-linclusion/?lang=fr#:~:text=L'inclusion%20est%20un%20processus,les%20obstacles%20%C3%A0%20l'apprentissage.) De plus, par la différenciation de son enseignement, l’enseignant doit « *ajuster ses interventions aux capacités, aux besoins et aux champs d’intérêt diversifiés d’élèves d’âges, d’origines, d’aptitudes et de savoir-faire hétérogènes, leur permettant ainsi de progresser de façon optimale dans le développement des compétences visées par le programme »* (MEES, 2021).

Pour y arriver, l’école secondaire de l’Île propose plusieurs activités aux élèves du PEI (et aussi des autres programmes) :

* Plan de lutte contre l’intimidation;
* Convention de gestion et de réussite (révisée chaque année);
* Service de prévention des toxicomanies;
* Enrichissement en français et en anglais;
* Cours d’espagnol, d’arts visuels, de musique, de multisports et de sciences générales;
* Enseignement des stratégies d’apprentissage (approches de l’apprentissage) via les unités de travail;
* Projets personnels où l’élève choisi son produit ou son sujet;
* Encadrement par les enseignants de l’action par le service;
* Concours de mathématiques Optimath;
* Expo Sciences;
* Secondaire en spectacle;
* Ligue d’improvisation;
* Activités sportives en parascolaire, notamment le cross-country, le triathlon, l’athlétisme, le football/futsal, le frisbee, etc.;
* Conseil étudiant ainsi que le vote étudiant lors des élections fédérales, provinciales et municipales;
* Possibilité de voyages culturels;
* Etc.

Notre école, à l’instar des vagues qui s’épanchent sur notre île, propose aussi différents projets communautaires à l’intérieur des murs de l’école tout en offrant des possibilités de partenariats et ou d’activités à l’extérieur :

|  |
| --- |
| La vague jaune pour Amnistie internationale.  La vague verte pour la question environnementale.  La vague rose pour les Filles en forme.  La vague Arc-en-ciel pour la communauté **LGBTQQI2SAA** de l’école |

# Obligations légales (PI, transfert de dossiers, rencontres parents)

Bien que nos élèves au PEI soient sélectionnés, certains d’entre eux présentent des difficultés particulières ou handicaps qui nécessitent un *Plan d’intervention* (PI) adapté à leurs besoins afin de leur permettre de progresser et de développer leurs compétences. Si l’élève avait déjà un plan d’intervention à l’école primaire, son PI le suit ainsi que son dossier académique à notre école secondaire. Les membres du ***comité Passage primaire – secondaire*** rencontrent les enseignantes du primaire afin d’assurer une transition la plus naturelle possible et d’admettre l’élève dans le programme qui répond à ses besoins et aspirations ainsi que l’ajustement des mesures au PI.

Au PEI, les élèves possédant un plan d’intervention ont accès à différents services pour répondre à leurs besoins particuliers.

## Le service d’orthopédagogie

|  |
| --- |
| Se situe au local 156.  Le local est grand et possède plusieurs isoloirs. Situé dans un coin de l’école, il procure un endroit calme pour la passation des évaluations;  Trois orthopédagogues chevronnées : Martine St-Jacques, Mylène Tousignant-Beauregard et Audrey Nadeau;  Le temps supplémentaire prévu au PI pour les évaluations s’effectue dans ce local, tous les jours de la semaine de 15 :15 à 16 :00;  Ordinateurs portables disponibles pour la classe ou pour le service d’orthopédagogie. |

|  |
| --- |
| Mesures d’adaptation au PI |
| - Utiliser un ordinateur portable comportant des logiciels de support (Antidote, Word Q, prédicteurs de mots, etc.);  - Utiliser un dictionnaire électronique;  - Avoir un tiers de temps supplémentaire pour effectuer le travail demandé;  - Pouvoir lire les textes à l’avance;  - Avoir droit à des adaptations en éducation physique (sur présentation d’un billet médical);  - cours supplémentaires et bulletin de francisation (SASAF) pour la première étape seulement;  - Accès à un local isolé. |

## Mesures adaptatives privilégiées

### Encadrements locaux et nationaux à respecter

Le MEES prévoit, lorsque nécessaire, la mise en place de mesures adaptatives à l’élève handicapé ou en difficulté de réussir. Le plan d’intervention personnalisé est centré sur les besoins de l’élève et permet de planifier, d'organiser et de mettre en œuvre la démarche d’intervention. L’élaboration du plan d'intervention personnalisé est faite dans un esprit de concertation entre les parents, l’élève et les différents intervenants de l’équipe-école.  Il faut demeurer vigilant pour éviter que les mesures mises en place ne présentent un défi supplémentaire pour l’élève.

## Procédure de signalement et de suivi de l’élève à risque :

1- L’enseignant offre des mesures de soutien à l’élève en difficulté (récupérations, rencontres individuelles, communication avec les parents) ;

2- Au besoin, l’enseignant signale formellement l’élève à risque à la direction adjointe et l’orthopédagogue;

3- L’équipe-école (enseignant-tuteur du groupe, direction adjointe, orthopédagogue) procède à une étude de cas;

4- Selon les besoins, des références sont faites (évaluation en psychologie, rencontre avec le technicien en éducation spécialisé ou rencontre avec l’orthopédagogue);

5- Au besoin, un plan d’intervention est mis en place à la suite d’une consultation avec l’élève, les parents et les enseignants;

6- Le plan d’intervention de l’élève est révisé minimalement à deux reprises pendant l’année scolaire, soit en octobre et en février. Il peut l’être à tout moment jugé opportun;

7- Selon les besoins des élèves, des formations, des rencontres avec l’équipe-conseil du centre de services scolaire et du soutien de l’orthopédagogue ou du technicien en éducation spécialisé sont offerts aux enseignants (Formations TDAH, information sur le syndrome d’Asperger).

### Élèves présentant un trouble du spectre de l’autisme (TSA):

Les élèves présentant un trouble du spectre de l’autisme (TSA) ont la possibilité d’être inclus en classe régulière ou au Programme d’éducation intermédiaire (PEI) lorsque leur niveau académique et leur comportement social sont adéquats :

* Rencontre avec l’éducatrice spécialisée et la psychoéducatrice, au besoin, pour cibler les difficultés et trouver des moyens d’y pallier;
* Élaboration d’un plan d’intervention adapté aux besoins de l’élève.

### Élèves présentant un trouble du déficit de l’attention avec ou sans hyperactivité (TDA/TDAH):

* Rencontre avec l’éducatrice spécialisée et la psychoéducatrice, au besoin, cibler les difficultés et trouver des moyens d’y pallier;
* Élaboration d’un plan d’intervention adapté aux besoins de l’élève.

### Élèves présentant des troubles liés à la gestion de l’anxiété:

* Rencontre avec l’éducatrice spécialisée et la psychoéducatrice, au besoin, pour cibler les difficultés et trouver des moyens d’y pallier;
* Élaboration d’un plan d’action ou d’intervention au besoin;
* Au besoin, un soutien personnel individualisé est mis en place pour les élèves;
* Au besoin, un soutien en sous-groupes peut avoir lieu sur des thématiques ciblées;
* Au besoin, une référence au CISSS peut être faite pour ajouter un soutien par une ressource externe.

### Élèves présentant des difficultés associées à une dépendance:

* Rencontre avec l’éducatrice spécialisée et la psychoéducatrice, au besoin, pour cibler les difficultés et trouver des moyens d’y pallier;
* Élaboration d’un plan d’action ou d’intervention au besoin;
* Au besoin, une référence au CISSS peut être faite pour ajouter un soutien par une ressource externe.

### Élèves présentant des troubles liés à la santé mentale:

* Rencontre avec la psychoéducatrice pour cibler les difficultés et trouver des moyens d’y pallier;
* Élaboration d’un plan d’action ou d’intervention au besoin;
* Au besoin, une référence au CISSS peut être faite pour ajouter un soutien par une ressource externe.

De plus, tous nos élèves ont accès à différents services adaptés à leurs besoins tels que :

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom du service** | **Personnes responsables** |
| Psychologie | Julie Latrémouille-Labrosse (psychologue)  France Paquette (psychoéducatrice) |
| Éducation spécialisée | Jean-François Blais |
| Prévention de la toxicomanie | Intervenant CIPTO |
| Conseiller d’orientation | Dominique Demers |
| Infirmière | Suzana R. Arruda |
| Technicien en loisir | Dominik Lévesque |
| Travailleuse sociale scolaire | Annie Grenier |
| Vie spirituelle et engagement communautaire (AVSEC) | Marilyn Goulet |
| Tutorat par un enseignant responsable du groupe | Enseignant attribué à chaque groupe en début d’année scolaire |

Les services suivants sont aussi offerts :

* Suivi et encadrement par la direction;
* Aide aux devoirs (1re et 2e secondaire);
* Cours de rattrapage scolaire en français, anglais et mathématiques;
* Périodes de récupération dans les matières de bases ou à sanction sur l’heure du diner ou selon les disponibilités des enseignant avant ou après les heures de cours;
* Reprise d’un travail lors d’une absence motivée durant les journées pédagogiques;
* Mentorat (programme Trait d’union).

# Rencontres avec les parents

Plusieurs possibilités de rencontres entre les parents et le personnel de l’école sont offertes. D’abord, il y a la soirée d’information du PEI pour les futurs élèves, qui consiste à exposer les principaux éléments du programme (profils de l’apprenant, Approches de l’Apprentissage, Contextes mondiaux, etc.). Elle est généralement donnée en octobre de chaque année par le comité de coordination. Ensuite, il y a les deux rencontres de parents avec les enseignants de chaque élève, afin de discuter du rendement scolaire et du comportement, généralement en novembre et en février.

Les parents peuvent prendre rendez-vous avec la direction advenant une situation précise qui nécessite un ajustement particulier. Ils peuvent aussi nous joindre par téléphone ou courriel, ces informations se trouvent sur le site de l’école.

# RÔLES ET RESPONSABILITÉS

## Centre de Services Scolaire des Portages de l’Outaouais

* Reconnaître l’importance de la prévention ainsi qu’une intervention précoce et poursuivre les efforts;
* L’adaptation des services éducatifs comme première préoccupation de toute personne intervenant auprès des élèves handicapés et des élèves en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage;
* Mettre l’organisation des services éducatifs au service des élèves handicapés et des élèves en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage en la fondant sur l’évaluation individuelle de leurs besoins et de leurs capacités et ce, en privilégiant l’intégration à la classe ordinaire, toutefois le centre de services peut mettre en place des classes spéciales ou des regroupements particuliers pour les élèves dont les besoins dépassent le niveau de service habituellement offert dans la classe ordinaire;
* Favoriser le développement de la communauté éducative :
* En considérant l’élève comme étant un acteur principal de sa réussite;
* En accueillant les parents à l’école et en soutenant leur participation;
* En assurant la coordination des interventions et en ouvrant l’école aux différents partenaires.
* Porter une attention particulière à la situation des élèves à risque, notamment ceux qui présentent les caractéristiques de retard d’apprentissage ou de troubles de comportement;
* Se donner des moyens d’évaluer la réussite éducative des élèves sur les plans de l’instruction, de la socialisation, de la qualification et d’évaluer la qualité des services;
* Répartir annuellement les mesures d’appui à l’intégration en fonction des besoins individuels et collectifs des élèves, tout en appliquant un principe d’équité dans la répartition des ressources;
* S’assurer de la diffusion de la politique auprès de toutes les parties concernées.

## Direction

* Entretenir une communication ouverte avec les parents et les tuteurs légaux des élèves;
* Veiller à ce que les enseignants, les élèves et leurs parents ou leurs tuteurs légaux disposent d’un exemplaire de la politique d’éducation inclusive de l’établissement et du règlement du programme de l’IB concerné, qu’ils lisent ces documents et qu’ils les comprennent;
* Mettre en place le processus d’évaluation des besoins et des capacités des élèves avec la participation des parents en collaboration avec les responsables des services éducatifs;
* Lors de l’inscription de l’élève dans l’école, favoriser une démarche qui permet aux parents de faire connaître les besoins et les capacités de leur enfant;
* Établir un plan d’intervention adapté aux besoins des élèves;
* Identifier les services éducatifs disponibles à l’école ou dans le cadre de l’organisation des services du centre de services;
* Assurer le suivi et la mise à jour du plan d’intervention auprès des intervenants concernés;
* Organiser le temps des apprentissages et de l’enseignement de manière à fournir des programmes d’études vastes, équilibrés et connexes, et à répondre aux besoins changeants de la communauté.

## Coordonnateur

* Assurer la continuité de la direction pédagogique;
* Créer et réviser le plan d’action de l’établissement;
* Réviser la documentation et assurer le développement du programme d’étude dans l’établissement;
* Assurer l’orientation et la formation des nouveaux enseignants;
* Évaluer les besoins en matière de perfectionnement professionnel;
* Aménager des plages horaires dédiées aux réunions de planification;
* Assurer l’accompagnement des enseignants pour la mise en œuvre de pratiques favorisant une bonne compréhension de la philosophie du programme PEI;
* Organiser la normalisation de l’évaluation des groupes de matières

## Enseignants

* Prendre connaissance de la politique d’éducation inclusive;
* Avoir une compréhension approfondie des exigences relatives à l’enseignement des matières de l’IB;
* Collaborer pour concevoir, planifier et mettre en œuvre le programme PEI;
* Créer un environnement rassurant dans lequel les élèves peuvent apprendre en se sentant respectés dans leur diversité;
* Supprimer les obstacles à l’apprentissage afin de permettre à chaque élève de développer, de poursuivre et d’atteindre des objectifs d’apprentissage personnels et stimulants;
* Respecter les mesures d’adaptation prévues au PI de ses élèves et s’assurer que ces derniers les utilisent;
* Prévoir une charge de travail gérable, pour que les élèves puissent répartir leur temps efficacement afin de produire leur travail conformément aux attentes;
* Fournir un retour d’information.

## Parents et tuteurs légaux

* Prendre connaissance de la politique de l’établissement en matière d’éducation inclusive;
* Faire part à la direction de l’établissement de toute condition pouvant interférer avec l’apprentissage de leur enfant;
* Tenir l’établissement informé de tout changement de cette ou de ces conditions.
* Aider leur enfant à planifier une charge de travail gérable, pour qu’il puisse répartir son temps efficacement.

## Élèves

* S’impliquer activement dans les activités d’apprentissage;
* S’impliquer activement dans les activités de Service et action;
* S’assurer de leur propre compréhension des contenus enseignés;
* Utiliser les mesures d’adaptation prévues à son plan d’intervention (PI);
* Poser des questions sur les contenus enseignés nécessitant des éclaircissements;
* Participer aux récupérations lorsque cela s’avère nécessaire;
* Faire les devoirs et les travaux demandés par les enseignants et les remettent à temps;
* Se préparer adéquatement pour les évaluations;
* Respecter les règles en matière d’intégrité intellectuelle.

.

## LE PROTECTEUR DE L’ÉLÈVE

Le protecteur de l’élève intervient lorsqu’un plaignant n’est pas satisfait de l’examen de la plainte ou du résultat de cet examen par le Centre des Services Scolaire des Portages de l’Outaouais. Le protecteur de l’élève relève du conseil d’administration du Centre de Services Scolaire : il est indépendant, impartial et doit préserver la confidentialité de toutes les informations auxquelles il a accès dans le cadre de ses fonctions. Le responsable du cheminement des plaintes du centre de services scolaire pourra porter assistance pour la formulation d’une plainte ou pour toute autre démarche s’y rapportant.

# Principes généraux du soutien aux besoins éducationnels spéciaux.

## Ressources humaines

Le personnel de l’école s’est agrandi dans les deux dernières années à cause du retard dans la construction de la nouvelle école secondaire. Cependant, il collabore extrêmement bien dans les différents dossiers pour le développement de l’école.

Voici en un coup d’œil, la structure humaine de l’établissement :

Au niveau des postes de **direction**, l’école génère un (1) poste de directeur ainsi que trois (3) postes de directions adjointes, un (1) gestionnaire administratif et une (1) agente d’administration suivant le cadre budgétaire.

Il y a 100 **enseignants** répartis dans tous les programmes.

Nous retrouvons deux (2) enseignantes orthopédagogues professionnelles.

Nous retrouvons une (1) psychologue, un (1) conseiller en orientation, une (1) travailleuse sociale et une (1) AVSEC.

Aussi : une infirmière, une technicienne en loisir, une animatrice sportive, 1 TTP (piscine), 3 TTP (sciences), une technicienne en documentation, un technicien en informatique, une technicienne en audiovisuel, un agent de sécurité, un électricien et un ouvrier;

• L’école génère un poste de secrétaire de gestion et trois (3) postes de secrétaire ainsi que deux (2) postes d’agentes de bureau ;

• Pour le service aux EHDAA, l’école génère dix (10) techniciens en éducation spécialisée (TES) et trois (3) postes de préposé aux élèves handicapés (PEH).

## Services directs aux élèves

Les élèves peuvent bénéficier de différentes sources d’aide concernant le cheminement scolaire, entre autres :

* Centre d’aide (TES) ;
* Projet Trait d’union ;
* Centre de réflexion ;
* Centre d’orthopédagogie ;
* Services professionnels

# RÉVISION ET DIFFUSION DE LA POLITIQUE D’ÉVALUATION

## Processus de révision

Cette politique est révisée tous les ans par l’équipe de coordination et la direction-adjointe. Elle est ensuite soumise à l’approbation aux enseignants du PEI qui peuvent suggérer des modifications. Elle est ensuite publiée sur le site web de l’école. La présente politique est harmonisée avec les *Normes et modalités* de l’école.

## Processus de diffusion

La dernière version à jour de la politique est placée sur le site de notre école et est donc disponible pour tous les membres de la communauté de l’ESI. De plus, un courriel est envoyé aux parents pour leur suggérer d’en faire la lecture et s’y référer au besoin. La politique est également présentée à l’ensemble du personnel de l’école lors des réunions générales en début d’année. Dans la cadre des rencontres de planification elle sert de cadre pour l’enseignement des matières et l’orientation des différents projets. La politique d’évaluation (comme toutes les autres politiques au PEI)

## DIFFUSION DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Le régime pédagogique demande la diffusion de certains documents. Voir le document des *Normes et modalités* au point 1.1.3.

## DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION

Juin 2025

# Bibliographie

ÉCOLE SECONDAIRE DE L’ÎLE (2025). [*Normes et modalités d’évaluation des apprentissages*](https://ile.csspo.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/sites/32/2024/11/Normes-et-modalites-2024-2025.pdf) Gatineau (QC).

ÉCOLE SECONDAIRE DE L’ÎLE (2014) *Plan intégrateur du plan de réussite et de la stratégie d’intervention. Agir autrement*. Gatineau (QC).

ÉCOLE SECONDAIRE DE L’ÎLE (2025). *Projet éducatif 2023-2027*. Gatineau (QC), [Projet-educatif-2023-2027.pdf (gouv.qc.ca)](https://ile.csspo.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/sites/32/2024/05/Projet-educatif-2023-2027.pdf)

CSS des Portages de l’Outaouais. (31 janvier 2022).  [*La politique relative à l’organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage du Centre De Services Scolaire des Portages de l’Outaouais*](https://www.csspo.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2022/02/22-02-02_40-12-20-Politique-des-services-EHDAA-adoptee-31-janvier-2022.pdf). Secteur Jeune (40-12-20).

Ministère de l’éducation (2021). DIFFÉRENCIATION PÉDAGOGIQUE, Soutenir tous les élèves pour favoriser leur réussite éducative. 27 pages.

Ministère de l’Éducation du Québec (2004). *Le plan d’intervention... au service de la réussite de l’élève.* Le cadre de référence pour l’établissement des plans d’intervention, Québec.

ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL, Site web du BI, 2005, [www.ibo.org](http://www.ibo.org/)

Organisation du Baccalauréat international (2008), *Directives d’élaboration d’une politique linguistique*. Cardiff (Pays de Galles), Organisation du Baccalauréat international, 5 pages.

Organisation du Baccalauréat international (2014). *Le programme d’éducation intermédiaire : des principes à la pratique.* Cardiff (Pays de Galles), Organisation du Baccalauréat international, 152 pages.

Organisation du Baccalauréat international, (2020). *Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes*. Cardiff (Pays de Galles), Organisation du Baccalauréat international, 49 pages.

Organisation du Baccalauréat International (2019). *Répondre aux divers besoins éducationnels des élèves dans la salle de classe*. Cardiff, Pays de Galles CF23 8GL Royaume-Uni. (60 pages)